
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉRAT**

L'an deux mille dix, le quatre novembre,
le Conseil Municipal de la Commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-quatre, en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur MALBET, Maire, en suite de la
convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le 28 octobre 2010.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29
Présents à la séance : 24
Votants : 28

Présents : Mr MALBET..Mme BOURDIER..Mr COUBAILLON..Mme
JOUANNIN..Mrs BOIN..LEFEBRE..Mme CHAPON..Mrs BOY..DAMOUR..
LAMARQUE..Mmes DUPUY..NEBOUT..Mrs LIMOGE..LEGOUX..
DE SOUSA..Mme REVIDON..Mr SUREAU..Mmes COULANGEON..
BOURDIER..TABARD..Mr CORREIA..Mmes AURAT..JUILLARD..
Mr LONARDO.

Date de l'affichage de la
convocation :

Avant donné mandat de procuration :

Mme LESCURAT à Mr BOY, Mme CHIROL à Mr LEFEBRE,
Mr AUCLAIR à Mme TABARD, Mr LEONI à Mme JUILLARD.

28 octobre 2010

Absente : Mme FAUCHARD.

Secrétaire de séance : Mme AURAT.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

15 novembre 2010



Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion ci-après
reproduite :

La RCEA traverse le Département de l'Allier d'est en ouest. Depuis
plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les
habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs
économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2x2
voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très
accidentogène. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents
et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4
novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA par une
concession autoroutière.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **prend acte** de cette initiative et demandant la mise en concession
autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais ;
- **insiste** également sur la mise en place de mesures de sécurité dans
l'attente de la réalisation de cette infrastructure ;
- **exige** la gratuité pour le trafic local et le maintien des échangeurs
existants.

OBJET : Motion sur la
mise à niveau à 2x2 voies
de la RCEA par une
concession routière.

101104-16

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par le Maire,
Marc MALBET.